

2011




## ADEQUAT IMMOBILIER

### CHARTRE DE QUALITÉ

#### Nous nous engageons à :

- 1 proposer uniquement des services conformes à nos compétences ;
- 2 fournir à nos clients un conseil éclairé et informé pour les biens immobiliers, les réalités du marché et le cadre juridique ;
- 3 agir dans l'intérêt du mandant et à refuser toute pratique frauduleuse ou déloyale ;
- 4 traiter avec une discrétion absolue les missions ou mandats qui nous sont confiés ;
- 5 observer une parfaite transparence vis-à-vis du mandant ;
- 6 éviter tout conflit d'intérêt avec nos mandants et à refuser tout abus de notre position sur le marché ;
- 7 pratiquer une tarification honnête et transparente vis-à-vis de nos mandants ;
- 8 documenter par écrit toute décision importante pour l'exécution de notre mandat ;
- 9 agir dans le respect du client et de la profession ;
- 10 nous conformer aux règles du code de déontologie de la CIGDL ;
- 11 nous soumettre aux décisions de la Commission de discipline de la CIGDL, chargée de traiter toute plainte déposée auprès de cette dernière.



dirigeant d'entreprise



présidente CIGDL



**Chambre immobilière**  
du Grand-Duché de Luxembourg